

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école Saint-Patrice  
Mardi 20 février 2024 à 18 h 30 au local 45 de l'école**

**PRÉSENCES**

Présent	Absent			Présent	Absent		
x		Stéphanie Lebel	présidente	x		Élyse Boyer	enseignante
x		Valérie Cousineau	vice-présidente	x		Chantal Grondin	enseignante
x		Mélina Bilocq	parent		x	Karine Guérin	enseignante subst.
x		Valérie Perras	parent	x		Isabelle Doiron	pers. soutien
x		Philippe Courchesne	parent				SDG
	x	Jessica Lefrançois	subst.	x		Yves Boyer	communauté
	x	Josée Thibeault	subst.	x		Jean-François Fortin	directeur

**1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

La cinquième séance du conseil d'établissement 2023/2024 est ouverte par la présidente à 18 h 31.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur Fortin demande l'ajout du point 15 b) *Solde de la campagne de financement « Chocolat de Pâques » 2022-2023.*

**CE23/24-36**

Il est proposé par madame Valérie Perras d'approuver l'ordre du jour suivant incluant l'ajout au point 15 b):

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions du public.
4. Approbation du procès-verbal du 16 janvier 2024.
5. Suivi au procès-verbal du 16 janvier 2024.
6. Bénévole de l'année.....Approbation
7. Loi 23 .....Information
8. Plan triennal des établissements 2024-2027 .....Consultation
9. Éducation à la sexualité 6e année.....Information
10. Grilles-matières 2024-2025.....Approbation
11. Consultation 96.20 .....Information
12. Mozaïk portail / absences .....Information
13. Photo scolaire 2024-2025 .....Approbation
14. Programmation des activités. ....Approbation (art. 87)
  - a) Zükari 11 juin
  - b) Ninja Factory 27 mai et 3 juin
15. Fonds à destination spéciale
  - a) Don des Chevaliers de Colomb .....Approbation
  - b) Solde de la campagne de financement « Chocolat de Pâques » 2022-2023
16. Information de l'organisme de participation des parents (OPP)
17. Information de la représentante au comité de parents.
18. Information de la présidente du conseil d'établissement.
19. Information des membres du personnel de l'école.
20. Information de la responsable du service de garde
21. Information du représentant de la communauté
22. Information de la direction d'école.

23. Coups de cœur
24. Levée de l'assemblée.

**Adopté à l'unanimité**

**3. Période de questions du public**

Aucun public.

**4. Approbation du procès-verbal du 16 janvier 2024**

**CE23/24-37**

Il est proposé par madame Valérie Cousineau d'approuver le procès-verbal du 16 janvier 2024 tel que présenté par la direction de l'établissement.

**Adopté à l'unanimité**

**5. Suivi au procès-verbal du 16 janvier 2024**

La direction annonce que la date de fin de la deuxième étape n'est pas modifiée à l'école Saint-Patrice en raison des journées de grève. Elle est maintenue au 23 février 2024. Le bulletin sera disponible comme prévu le 28 février.

**6. Bénévole de l'année**

Monsieur Fortin souligne qu'une seule personne, et non un groupe de personnes, peut être nommée bénévole de l'année. Le bénévole choisi sera invité à une soirée reconnaissance en avril prochain.

Monsieur Fortin propose monsieur Stéphane Ménard comme bénévole de l'année. Monsieur Ménard s'implique de plusieurs façons à l'école, notamment à la bibliothèque, dans les activités spéciales de l'OPP et pour l'aménagement de la platebande en avant de l'école.

Madame Stéphanie Lebel propose madame Valérie Cousineau. Madame Cousineau s'implique également dans les mêmes activités que monsieur Ménard, en plus d'être représentante au comité de parents.

Les membres du conseil d'établissement choisissent à l'unanimité de nommer monsieur Stéphane Ménard, bénévole de l'année 2023-2024. Madame Cousineau rédigera le texte de nomination.

**7. Loi 23**

Monsieur Fortin présente les principaux changements apportés à la *Loi sur l'instruction publique* qui ont un impact sur le conseil d'établissement en vertu du Projet de loi 23:

- Un membre absent à 3 séances consécutives du conseil sera démis de ses fonctions à la 4<sup>e</sup> séance;
- Tous les documents soumis au conseil doivent être envoyés aux membres 7 jours avant la tenue de la séance;
- Les séances à distance sont possibles;

**8. Plan triennal des établissements 2024-2027**

La direction présente le plan triennal. Aucune modification n'est prévue pour l'école Saint-Patrice.

**9. Éducation à la sexualité 6<sup>e</sup> année**

Puisqu'il se pourrait que les notions vues en classe suscitent des questions chez les élèves, la direction informe les membres du conseil que l'éducation à la sexualité sera enseignée dans les prochains jours aux élèves de 6<sup>e</sup> année.

#### **10. Grilles-matières 2024-2025**

La direction présente les grilles-matières 2024-2025. Il n'y a pas de changement dans la répartition du temps alloué à chacune des matières. Le seul changement concerne le cours d'Éthique et culture religieuse qui est remplacé par le cours de Culture et citoyenneté québécoise (CCQ).

##### **CE23/24-38**

Conformément à l'article 86 de la Loi sur l'instruction publique, il est proposé par madame Stéphanie Lebel d'approuver le temps alloué à chaque matière pour l'année 2024-2025 tel que décrit aux grilles-matières déposées par la direction pour chacun des cycles, incluant le préscolaire et l'adaptation scolaire.

**Adopté à l'unanimité**

#### **11. Consultation 96.20**

En vertu de l'article 96.20 de la *Loi sur l'instruction publique*, la direction doit consulter les membres du personnel en lien avec les besoins de l'école pour chaque catégorie de personnel. L'équipe-école a exprimé le manque de ressources en lien avec la francisation.

#### **12. Mozaïk portail / absences**

Les parents utilisent de plus en plus le portail pour motiver les absences. Facile et rapide. Les bons coups et les défis des élèves sont consignés sur le portail, ce qui en fait un outil de communication efficace.

#### **13. Photo scolaire 2024-2025**

##### **CE23/24-39**

Il est proposé par madame Mélina Bilocq d'octroyer le contrat pour la photo scolaire 2024-2025 à la compagnie Fotoplus.

**Adopté à l'unanimité**

#### **14. Programmation des activités**

##### a) Zükari 11 juin

Sortie au centre d'amusement Zükari de Sainte-Julie pour les élèves du préscolaire et du 1<sup>er</sup> cycle. Les couts de la sortie sont payés par l'école, sans frais pour les parents.

##### b) Ninja Factory 27 mai et 3 juin

Sorties au centre d'amusement Ninja Factory de Brossard pour les élèves du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle et de l'adaptation scolaire. Les couts de la sortie sont payés par l'école, sans frais pour les parents.

##### **CE23/24-40**

Il est proposé par madame Stéphanie Lebel d'approuver la sortie au centre d'amusement Zükari le 11 juin 2024 et les sorties au centre d'amusement Ninja Factory les 27 mai et 3 juin 2024. Les couts de ces activités, admission et transport, seront payés par l'école, sans frais pour les parents.

**Adopté à l'unanimité**

## 15. Fonds à destination spéciale

### a) Don des Chevaliers de Colomb

Les Chevaliers de Colomb de Saint-Rémi donnent la somme de 5 000 \$ à l'école pour un aménagement durable. L'équipe-école souhaite embellir la cafétéria afin d'en faire un endroit chaleureux et accueillant.

#### **CE23/24-41**

Il est proposé par madame Valérie Perras d'accepter le don de 5 000 \$ des Chevaliers de Colomb de Saint-Rémi. Cette somme servira à l'aménagement de la cafétéria et sera déposée dans le projet F4010. Advenant un déficit, il sera comblé par une campagne de financement ou par le surplus du fonds à destination spéciale. Nous autorisons la direction de l'établissement à effectuer tous les transferts appropriés en relation avec cette résolution.

**Adopté à l'unanimité**

### b) Solde de la campagne de financement « Chocolat de Pâques » 2022-2023

Il reste un solde de 783,98 \$ à la campagne de financement de chocolat de Pâques 2022-2023. La direction souhaite transférer ce solde aux montants de la campagne de financement 2023-2024 (Recettes en pot), laquelle campagne ayant pour finalité d'offrir des activités aux élèves.

#### **CE23/24-42**

Considérant l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique ;  
Considérant les caractéristiques du fonds à destination spéciale ;  
Considérant le plan d'enregistrement comptable du ministère de l'Éducation ;  
Considérant la règle 73-8 du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries « Fonds à destination spéciale » ;  
Considérant les pouvoirs du conseil d'établissement ;

Il est proposé par madame Mélina Bilocq, membre du conseil d'établissement, d'autoriser le transfert du solde du projet F4040 « *Vente de chocolat de Pâques* » vers le projet F4050 « *Recettes en pot* ».

Du	au	montant
075.8.03470.000, projet F4040	075.8.03470.000, projet F4050	783,98 \$.

Nous autorisons la direction de l'établissement à effectuer tous les transferts appropriés en relation avec cette résolution.

**Adopté à l'unanimité**

## 16. Information de l'organisme de participation des parents (OPP)

Les points saillants de l'OPP ce mois-ci sont :

- Sucettes en chocolat pour Pâques; la direction validera avec les enseignants pour l'organisation de l'activité;
- Déjeuner crêpes à venir;
- Contribution financière de l'OPP à l'activité Prof Dino;
- Activités bijoux pour la fête des Mères.

**17. Information de la représentante au comité de parents**

Madame Cousineau rappelle qu'il est toujours possible de prendre connaissance, en ligne, des sujets concernant la formation des membres du conseil d'établissement.

**18. Information de la présidente du conseil d'établissement**

Madame Lebel n'a pas d'information à donner.

**19. Information des membres du personnel de l'école**

Mesdames Boyer et Grondin mentionnent que la sortie au centre écologique Fernand-Seguin a été annulée en raison des conditions météorologiques défavorables. Une nouvelle activité sera planifiée. Elles mentionnent également les activités de la Saint-Valentin, les sorties prévues à l'aréna avant la relâche et remercient l'OPP de sa contribution à l'activité Prof Dino.

**20. Information de la responsable du service de garde**

Madame Doiron mentionne que les reçus fiscaux ont été remis pour l'année 2023.

**21. Information du représentant de la communauté**

Monsieur Boyer invite les membres du conseil au carnaval d'hiver qui aura lieu le 24 février prochain. Il souligne ensuite l'installation de deux caméras près de l'école et mentionne un projet éolien.

**22. Information de la direction d'école**

Monsieur Fortin mentionne les points suivants :

- École ouverte sur son milieu : activité moins pertinente pour le primaire et qui implique des couts importants;
- Mozaïk portail : Invitation faite aux parents à activer les alertes sur l'application; un courriel sera envoyé à cet effet;
- 5 au 9 février dernier : Semaine de la valorisation de la profession enseignante; les parents étaient invités à écrire un message aux enseignants;
- 12 au 16 février : Semaine de la persévérance scolaire; le défi du mois est LA PERSÉVÉRANCE; les élèves ayant atteint 200 comportements positifs en lien avec la persévérance, ils auront droit à une récréation prolongée le 29 février prochain;
- Malgré les interventions auprès des parents, le stationnement continue de représenter un défi pour la sécurité au quotidien.

**23. Coups de cœur**

Madame Cousineau remercie monsieur Fortin d'être présent le matin dans le stationnement de l'école afin de sensibiliser les parents à la sécurité des élèves.

Monsieur Fortin souligne le projet de la stagiaire en éducation spécialisée, Sarah-Eve Perron. Son projet consistait à faire une représentation des gestes de réparation possibles.

**24. Levée de l'assemblée**

**CE23/24-43**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, madame Stéphanie Lebel propose la levée de l'assemblée à 19 h 25.

Prochaine rencontre le mardi 2 avril 2024 à 18 h 30.

**Adopté à l'unanimité**

---

Stéphanie Lebel, présidente

---

Corina-Maria Zosim, directrice